

Dossier d'inscription "SPECIAL INTERNAT" Rentrée 2022 – 2023



BATIMENT CFA EVREUX
1006 rue Jacquard - ZI La Madeleine
CS 83501
27035 EVREUX CEDEX
Tél : 02.32.23.09.89
cfabtp.evreux@ccca-btp.fr
www.batimentcfanormandie.fr

FAISANT ACTE DE CANDIDATURE POUR L'APPRENANT :

Nom Prénom : «**NOM_APPRENANT**» «**PRENOM_APPRENANT**»

Date de naissance : «**DATE_NAISSANCE_APPRENANT**»

Formation préparée au CFA : «**NOM_FORMATION_APPRENANT**»

Textes à lire très attentivement et à remplir par la famille et l'apprenti :

- ▶ Le règlement intérieur « charte de qualité de vie collective » signature obligatoire.
- ▶ Le déroulement des soirées

Le directeur, David ROUSSEAU

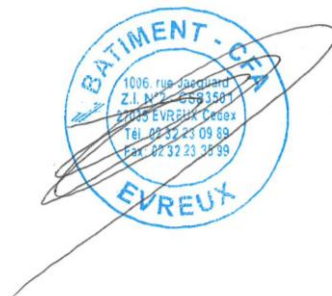


Table des matières

1. Règlement intérieur de l'internat
2. Chronologie des soirées et des nuitées

Nom Prénom : «**NOM_APPRENANT**» «**PRENOM_APPRENANT**»

Date de naissance : «DATE_NAISSANCE_APPRENANT»

Formation préparée au CFA : «NOM_FORMATION_APPRENANT»

REGLEMENT INTERIEUR DE L'INTERNAT

Je m'engage :

- Article 1 A ne jamais oublier ma paire de draps, ma taie d'oreiller, mon nécessaire de toilette et d'entretenir une bonne hygiène corporelle.
- Article 2 A signaler chaque lundi soir, toutes dégradations ou usures constatées à l'animateur de service.
- Article 3 A ne pas changer de chambre sans autorisation du personnel d'encadrement et à ne pas fréquenter une autre chambre que la mienne pour éviter les soupçons de vol.
- Article 4 A prendre soin de ma chambre, de son mobilier et des équipements ; faciliter le nettoyage des agents de service en ne laissant rien trainer au sol ; à plier chaque vendredi matin couvertures et dessus de lit.
- Article 5 A aviser l'éducateur de service d'une prise de médicament faisant suite à un traitement médical.
- Article 6 A ne jamais introduire et consommer dans l'établissement, alcool et produit stupéfiant.
- Article 7 A vivre en bonne intelligence avec mes camarades, à ne pas perturber la tranquillité de chacun et le repos de tous.
- Article 8 A écouter scrupuleusement toutes les recommandations et consignes dictées par les animateurs soucieux de préserver l'état des lieux, l'entente, et l'organisation des activités.
- Article 9 A respecter les consignes de sécurité en cas d'évacuation d'urgence.
- Article 10 A respecter les horaires, à ne pas sortir de l'établissement sans encadrement ou autorisation ; à avoir un comportement mature et réfléchi, garant de mes responsabilités, digne d'un salarié d'entreprise du BTP.
- Article 11 En cas de tapage nocturne, d'agression verbale, d'altercation physique, d'ivresse, de consommation de stupéfiant, de manque de respect du personnel, d'insolence, je serais exclu sur le champ de l'internat.

Je m'engage à assumer mes actes. Le non-respect du règlement de l'internat entrainera mon exclusion.

Signature de l'apprenti :

Chronologie des soirées et des nuitées

16h45 : fin des cours

17h00 : accès aux chambres + activités

À partir de **18h30** ouverture du restaurant

19h15 : activités pluridisciplinaires

21h30 : fin des activités et accès à l'hébergement

22h00 : coucher et extinction des feux

7h00 : réveil

8h00 : Accès restaurant

8h45 : Début des cours